

CHEF DE CLINIQUE-ASSISTANT TERRITORIAL UNIVERSITAIRE (CC-ATU) Discipline médicale : Médecine Intensive - Réanimation

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

La ville de Chartres, située à seulement 80 KM du centre de Paris, est une ville de 130 000 habitants, très agréable à vivre, très dynamique (théâtre, cinéma, équipements sportifs de haut niveau, lieux touristiques, animations régulières et renommées...), disposant de l'ensemble des structures scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée, enseignement supérieur) et particulièrement bien desservie au niveau des transports (trains réguliers vers Montparnasse, autoroute A 11 vers Paris, réseau de bus, ligne directe gare/hôpital).

Troisième établissement de la région Centre Val de Loire (après le CHU de Tours et le CHR d'Orléans), interlocuteur important de l'ARS Centre Val de Loire à ce titre, le Centre Hospitalier de Chartres est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire d'Eure et Loir.

Etablissement très dynamique et porteur de projets structurants pour la prise en charge des patients Euréliens.

Capacitaire:

Médecine : 371 lits HC et 64 places HDJ	}	☞ 1 244 lits et places
Chirurgie : 76 lits HC et 15 places HDJ		
Obstétrique = 41 lits HC		
SSR : 80 lits HC et 5 places d'UER		
Psychiatrie : 5 lits HC et 67 places HDJ		
EHPAD : 449 lits		
SESSAD : 59 places		
IME : 12 places		

Le CH CHARTRES est le troisième hôpital de référence de la région Centre : 550 lits MCO, doté d'un plateau technique d'imagerie et biologique complet (2 scanners dont un 64 barettes, 2 IRM (dont une 3T), 2 gamma cameras, 2 accélérateurs de particules, 2 salles de coronarographies angioplasties, 8 blocs opératoires, 12 lits de réanimation et 6 lits USCS, 1 ostéodensitomètre, endoscopies et CPRE, 1 PET Scan), une maternité de niveau 2B (2500 naissances/an).

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Réanimation

Pôle de rattachement : PRUN (Pneumologie Réanimation Urgences SMUR Neurologie, et UF diverses)

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Pierre KALFON pkalfon@ch-chartres.fr, 06 38 39 24 18

Composition de l'équipe médicale : 7 praticiens, 1 praticien attaché associé, 3 praticiens anesthésistes participant à la permanence des soins

Plateau technique : **UF Réanimation 12 lits USC 6 lits**

3. Missions confiées
<p>Mi-temps hospitalier (50%) consacré à l'activité clinique réalisée en réanimation au CH de Chartres et comportant la participation à la permanence des soins (garde sur place).</p> <p>Mi-temps universitaire (50%) consacré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'encadrement des internes du service de réanimation (4 à 6 par semestre) et du service d'anesthésie pendant leurs gardes en réanimation (2 à 4), en provenance de la faculté de médecine de Tours, étudiants étrangers DFMS et DFMSA : structuration du programme de cours, développement de l'enseignement par simulation en lien avec MediSim et l'antenne du CESU 28 et de notre centre de formation - à l'enseignement de l'ensemble des internes de l'établissement délivré en début de semestre dans les thématiques en lien avec la Médecine Intensive - Réanimation - à l'encadrement et l'enseignement des étudiants hospitaliers du service de réanimation (2 par stage) - à l'encadrement et l'enseignement des personnels soignants en réanimation - à l'enseignement des étudiants hospitaliers affectés au CH de Chartres, notamment séances d'ARC et d'ECOS - à l'enseignement délivré par la faculté de médecine de Tours en lien avec les coordonnateurs du DES de Médecine Intensive - Réanimation : enseignement présentiel (notamment séminaires interrégionaux) et distanciel - Participation et assistance des internes lors de leur thèse de doctorat en médecine et mémoire de spécialités - à l'animation des réunions multidisciplinaires instaurées au CH de Chartres destinées à l'ensemble des internes et FFI - à l'ensemble de l'activité de recherche clinique, en s'appuyant sur une équipe de recherche clinique, spécifique du pôle comprenant le service de réanimation (constituée d'une coordonnatrice, 2 ARC, 2 IDE de recherche clinique, 1 psychologue) : activité d'investigation mais aussi activité de promotion en cours et à venir (réponses aux appels à projets nationaux et interrégionaux), rédaction et soumission d'articles (cas cliniques, études originales en lien avec nos activités de promotion) - au projet actuel de reconstruction du service de réanimation sous réserve d'un engagement à occuper un poste à la fin de la de la période de clinicat - ces activités universitaires seront réalisées pour environ une demi-journée par semaine, cumulables, à la Faculté de Médecine
4. Les compétences à développer
<ul style="list-style-type: none"> -pédagogie de l'enseignement en petits groupes, notamment ARC et ECOS -pédagogie de l'enseignement par simulation -rédaction de protocoles de recherche -maîtrise du cadre réglementaire de la recherche clinique
5. L'organisation de la permanence des soins
Garde de 24 heures sur place : 1 médecin senior et 1 interne systématiquement, 1 étudiant hospitalier à fréquence variable
6. Les valences (enseignement/ recherche)
Cf. points 3 et 4.
7. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
<ul style="list-style-type: none"> -Plateau technique de réanimation -Locaux d'enseignement par petits groupes -Moyens de visio-conférence
8. Logement par l'établissement d'accueil
Logement gratuit pendant la durée du clinicat.
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistanat
Poste de PH vacant au sein du service de réanimation à la sortie du clinicat.

10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil.
<ul style="list-style-type: none">- Traitement de base : réglementation statutaire- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
OUI